

190440 2347 582 1/2 2



Chantier : LEZOUX

Objet : Elagage à proximité des réseaux électriques Haute Tension 20 000V

SECTION DU BALLALOT
MAIRIE
63190 LEZOUX

le 23-12-24



Madame, Monsieur,

Enedis* procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Notre entreprise a été mandatée pour réaliser ces travaux, ces derniers sont pris en charge par Enedis.

Nous devons intervenir sur la parcelle dont vous êtes propriétaire. (Cf. références cadastrales)

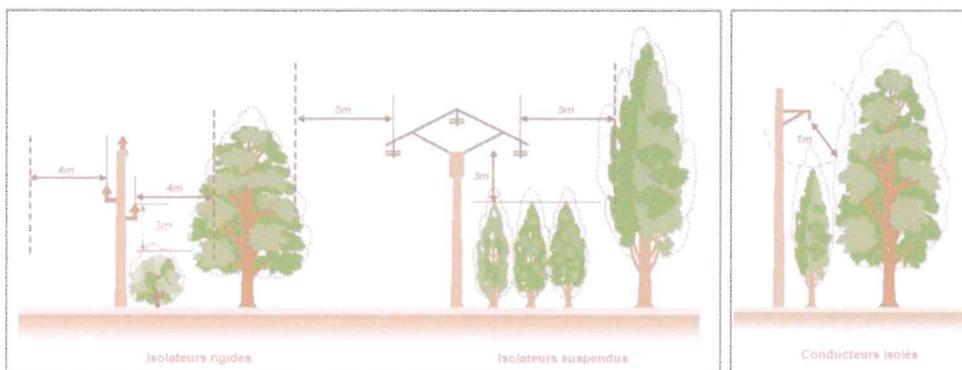
Une non réponse de votre part à ce courrier dans les 2 semaines vaudra autorisation pour réaliser l'élagage sur votre parcelle. La végétation élaguée étant votre propriété, les déchets de coupe seront laissés sur place.

En cas de refus de votre part merci de nous retourner le formulaire ci-joint dûment complété et signé.

Ce formulaire vous expose également les caractéristiques du chantier. Si par erreur vous n'étiez pas concerné, nous vous remercions de prendre attache avec notre société afin de nous apporter des compléments d'informations et vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que si vous souhaitez effectuer par vos propres moyens l'élagage, les travaux doivent être réalisés en conformité avec les arrêtés techniques en vigueur relatifs aux travaux à proximité d'une ligne électrique, notamment la procédure dite de DT-DICT*.

Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Haute Tension 20kV (HTA):



* DT-DICT à compléter à l'aide du formulaire Cerfa n°14434*02 (arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution).

* Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Formulaire travaux d'élagage et abattage.

SAUVARIE ENVIRONNEMENT
Route de Pulverières
63230 CHAPDES BEAUFORT

SECTION DU BALLALOT
MAIRIE,
63190 LEZOUX

marches@sauvarie.fr

Chantier : LEZOUX

N° de chantier / Adresse / Parcelle (s) cadastrale (s) et essences recensées (non exhaustive) :

N° de chantier : 122 / BALALOT Lezoux / 63195 - 000ZR - 0188 - Ronce

bien sectionnal
Sec^o du Balalot -> Affi chape à
Ballalot ?



A remplir par le propriétaire ou son mandataire :

Je soussigné Madame, Monsieur :

Demeurant :

N'autorise pas l'entreprise SAUVARIE ENVIRONNEMENT agréée par Enedis à réaliser ces travaux (en cas de dommage à nos ouvrages causé par vos arbres, votre responsabilité pourra être engagée).

Motif de votre refus :

Si votre propriété est close ou s'il y a présence d'animaux. Merci d'indiquer un numéro de téléphone sur lequel vous êtes facilement joignable. **Téléphone** :

Comptant sur votre compréhension et votre collaboration, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce formulaire (LEZOUX N° de chantier 122) par e-mail (de préférence) ou bien par courrier (coordonnées en haut de page).

Date :

Signature :

180440 2107 522 1/2 2



Chantier : LEZOUX

Objet : Elagage à proximité des réseaux électriques Haute Tension 20 000V

COMMUNE DE LEZOUX
MAIRIE 0000 SQ LOPICK
63190 LEZOUX

le 23-12-24



Madame, Monsieur,

Enedis* procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Notre entreprise a été mandatée pour réaliser ces travaux, ces derniers sont pris en charge par Enedis.

Nous devons intervenir sur la parcelle dont vous êtes propriétaire. (Cf. références cadastrales)

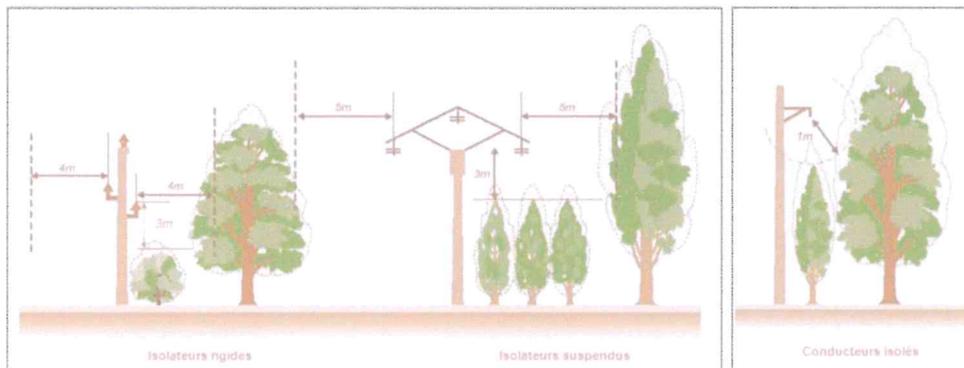
Une non réponse de votre part à ce courrier dans les 2 semaines vaudra autorisation pour réaliser l'élagage sur votre parcelle. La végétation élaguée étant votre propriété, les déchets de coupe seront laissés sur place.

En cas de refus de votre part merci de nous retourner le formulaire ci-joint dûment complété et signé.

Ce formulaire vous expose également les caractéristiques du chantier. Si par erreur vous n'étiez pas concerné, nous vous remercions de prendre attache avec notre société afin de nous apporter des compléments d'informations et vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que si vous souhaitez effectuer par vos propres moyens l'élagage, les travaux doivent être réalisés en conformité avec les arrêtés techniques en vigueur relatifs aux travaux à proximité d'une ligne électrique, notamment la procédure dite de DT-DICT*.

Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Haute Tension 20kV (HTA):



* DT-DICT à compléter à l'aide du formulaire Cerfa n°14434*02 (arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution).

* Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Formulaire travaux d'élagage et abattage.

SAUVARIE ENVIRONNEMENT
Route de Pulverières
63230 CHAPDES BEAUFORT

COMMUNE DE LEZOUX
MAIRIE, 0000 SQ LOPICK
63190 LEZOUX

marches@sauvarie.fr

Chantier : LEZOUX

N° de chantier / Adresse / Parcelle (s) cadastrale (s) et essences recensées (non exhaustive) :

- N° de chantier : 4 / LE BEAL Lezoux / 63195 - 000ZT - 0295 - Chêne - Frêne - Noisetier *commune*
- N° de chantier : 6 / LAS CHAMP Lezoux / 63195 - 000ZV - 0039 - Chêne - Frêne *commune*
- N° de chantier : 7 / PRE NEUF Lezoux / 63195 - 000ZV - 0062 - Chêne *"*
- N° de chantier : 40 / LES VARENNES Lezoux / 63195 - 000ZT - 0090 - Chêne *"*
- N° de chantier : 59 / LE VERNADET Lezoux / 63195 - 000ZK - 0122 - Lierre - Ronce *"*
- N° de chantier : 68 / COTE DE BRIOUX Lezoux / 63195 - 000YE - 0031 - Ronce *"*
- N° de chantier : 79 / LAS CHAMP Lezoux / 63195 - 000ZV - 0032 - Frêne *"*
- N° de chantier : 80 / PIERRE QUI DANSE Lezoux / 63195 - 000ZV - 0011 - Chêne - Frêne *"*
- N° de chantier : 207 / PIERRE QUI DANSE Lezoux / 63195 - 000ZV - 0011 - Chêne - Frêne *"*



A remplir par le propriétaire ou son mandataire :

Je soussigné Madame, Monsieur :

Demeurant :

N'autorise pas l'entreprise SAUVARIE ENVIRONNEMENT agréée par Enedis à réaliser ces travaux (en cas de dommage à nos ouvrages causé par vos arbres, votre responsabilité pourra être engagée).

Motif de votre refus :

Si votre propriété est close ou s'il y a présence d'animaux. Merci d'indiquer un numéro de téléphone sur lequel vous êtes facilement joignable. **Téléphone :**

Comptant sur votre compréhension et votre collaboration, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce formulaire (LEZOUX N° de chantier 4, 6, 7, 40, 59, 68, 79, 80, 207) par e-mail (de préférence) ou bien par courrier (coordonnées en haut de page).

Date :

Signature :

SAUVARIE ENVIRONNEMENT au capital de 225 000,00€ – RCS 44 608 442
SIRET 81180242000042 – TVA FR R458118024200 – CODE APE

« Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016, les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Enedis en sa qualité de responsable de traitement dans le cadre de sa mission de service public pour permettre de couper les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages (article L.323-4 du code de l'énergie). Ces données à caractère personnel ont été transmises à Enedis par la DGFiP. Elles sont conservées pendant une durée d'une année et sont destinées à prendre votre attache par Enedis ou ses entreprises prestataires pour les différents travaux d'élagage et d'abattage des arbres dans le cadre susmentionné. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par courrier à l'adresse suivante : Enedis – Pôle Elagage – Hypervision, 1 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand. Votre courrier doit préciser votre nom et prénom, votre adresse actuelle et doit être accompagné d'une pièce justificative d'identité. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »